

Mot du maire

En premier lieu, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à la nouvelle équipe municipale que j'ai accepté de conduire en assurant un mélange équilibré de continuité et d'innovation. Je remercie dans le même temps toute l'équipe du précédent mandat avec laquelle nous avons réalisé un excellent travail.

Vous avez pu déjà constater quelques changements notamment au niveau de la communication : notre site internet (mairie.laiz.free.fr) a été mis à jour, et des articles paraissent dans la presse chaque semaine. Prenez l'habitude de consulter notre site, vous y trouverez beaucoup d'informations et de réponses à vos questions.

La nouvelle équipe s'est mise au travail en poursuivant les projets commencés notamment au niveau de la sécurité. Les cheminements piétonniers reliant le carrefour de la croix et le centre commercial SUPER U ainsi que celui sur une portion de la route de Mons ont été concrétisés. La sécurisation de la portion Pont de Veyle/Super U le long de la route de Châtillon est en cours d'étude, sa réalisation interviendra avant la fin de l'année. D'autres portions seront étudiées notamment sur la route de Cruzilles.

Deuxième projet dans la continuité : la mise en accessibilité de notre mairie. La salle du conseil et des mariages est désormais au rez de chaussée, son aménagement intérieur se poursuit, la mise aux normes de l'entrée principale est en cours de réflexion. Les travaux interviendront en 2015.

Troisième projet à se concrétiser en 2014 : le tènement immobilier des Huguets sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes et sous maîtrise d'œuvre de la SEMCODA. Une réunion publique d'informations et de commercialisation est programmée pour la rentrée de septembre, date de commencement des travaux. Il s'agit d'une première tranche avec 4 bâtiments qui abriteront des commerces ou services et une quarantaine de logements à la vente, du T2 au T4. Dans le cadre du programme Haissor du Conseil Général, six logements T1 ou T2 avec une pièce de vie commune seront réservés à la location à des personnes à mobilité réduite mais autonomes. L'ADAPA assurera le suivi et l'animation de cet accueil. Si vous êtes intéressés par l'un des produits (commerce, achat, location Haissor) vous pouvez vous inscrire sur une liste à votre disposition en mairie.

Nous espérons que ce projet immobilier contribuera à effacer rapidement la mauvaise nouvelle de cette fin d'année scolaire avec la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée.

Nous serons amenés dès la rentrée à nous pencher sur notre plan d'occupation des sols avec sa révision afin de le mettre en conformité avec les nouvelles règles d'urbanisme de la loi ALUR sur le logement et réfléchir ainsi à l'avenir de notre commune. Nous vous tiendrons informés tout au long de la procédure.

Vous partagerez avec la lecture de ce bulletin la vie de notre village, soyez en aussi acteur en participant aux activités proposées et en venant apporter vos idées.

Je vous souhaite un été reposant et rempli d'aventures agréables toujours dans la prudence.

Yves ZANCANARO

BIBLIOTHEQUE



En début d'année, nous avons intégré les nouveaux locaux de la bibliothèque après un déménagement qui s'est bien déroulé grâce à de nombreux bénévoles.

Notre installation terminée, nous avons pu de nouveau accueillir petits et grand, le mardi et vendredi, de 16h30 à 18h et le samedi, de 10h30 à 12h.

Ils ont à leur disposition un ensemble de documents que nous essayons de renouveler au plus près de leurs demandes.

Le 7 avril dernier, les enfants de CE1 ont fait la connaissance de D.DUFRESNE, auteur jeunesse, venu leur expliquer comment se construit un livre. Les élèves étaient très attentifs, et les questions pertinentes.



Dans le cadre du rallye lecture, les 4, 5 et 6 juin nous avons accueilli S.JAOUI dans les classes de CM1, CM2 et 6^{ème} du collège de Pont de Veyle. Le 4 juin, elle a rencontré les parents et les enfants à l'Escale, à 19h. Ces interventions ont été réalisées dans le cadre du Groupement des Bibliothèques du canton de Pont de Veyle. Cette année, le rallye lecture fut un franc succès.

Depuis la rentrée scolaire, nous recevons les enfants de maternelle et primaire, pour un temps de lecture, animé par les bénévoles.

Les lecteurs de Laiz ont à leur disposition un ensemble de documents que nous essayons de renouveler au plus près de leur demande.

NOUVEAUTE

Depuis 1 an, on peut chercher un livre sur le portail des bibliothèques sur **lecture.ain.fr**, ainsi on peut trouver le nouveau livre de J.K.Rowling (maman d'Harry Potter), le dernier Tillez ou Stephen King ou un vieil ouvrage que l'on veut relire. Si vous avez quelques heures de liberté et si vous aimez la lecture, nous vous accueillerons avec plaisir au sein de notre équipe.

Bonne vacance à tous.

L'équipe de la bibliothèque.

FLEURISSEMENT

Par un beau matin ensoleillé du mois de mai, quelques « irréductibles optimistes fleuristes » se sont retrouvés pour fleurir notre commune.

Quels bons moments d'échanges et de plaisirs. Appréciez-vous ? L'innovation de cette année !! Les quelques géraniums sur le pont, route de la mairie. Sébastien se charge de les arroser.

Nous pensions fleurir tous les ponts, ce serait beau, Non ? Pensez-vous, habitants près des ponts que vous pourriez arroser les fleurs ? Oui, c'est super, manifestez-vous à la mairie.

Le comité de fleurissement remercie très sincèrement les habitants pour leur sympathique et enthousiaste participation.

Venez nous rejoindre à l'automne 2014 et au printemps 2015.



PS : 1 mois plus tard ...



... Chercher l'erreur !!!

ECOLE

C'est avec plaisir que toutes les classes de l'école de Laiz ont retrouvé Anne Moque ce trimestre pour des séances de musique bimensuelles. Les enfants travaillent le chant, les rythmes, l'écoute avec un plaisir non dissimulé.

Toutes les classes continuent à se rendre une fois par mois à la bibliothèque pour écouter des histoires et emprunter des livres. Merci aux bénévoles pour leur accueil et de leur disponibilité.

Au cours du deuxième trimestre, la classe des MS-GS et la classe des CP ont reçu la visite de leurs correspondants de Treffort. Au programme, jeux et activités pédagogiques en commun.



20 mars 2014, les correspondants de Treffort à l'école de Laiz.

Les Classes de CP, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 se sont rendues au domaine des Planons pour une visite du musée et un travail autour des instruments baroques. Les enfants ont découvert les instruments de musique bressans, ont visité la ferme et participé à des jeux. Des musiciens professionnels leur ont ensuite fait découvrir la musique baroque à travers le chant et l'écoute puis l'observation d'un clavecin.



Les élèves de CP et CE1-CE2 se rendent à la piscine de Pont de Vaux, tous les mardis depuis le mois de janvier et jusqu'en juin. Des activités variées s'appuyant sur un projet pédagogique solide permettent aux enfants d'évoluer selon leurs compétences et de progresser à leur rythme.

Les classes de CP, CE2-CM1 et CM1-CM2 ont eu la chance d'être retenues par le lycée Edgar Quinet pour participer à « Quinet sciences » au mois de janvier. Des lycéens et leurs professeurs de sciences ont construit des séances de recherche et de manipulation à destination des élèves du primaire. Les thèmes choisis par les classes de Laiz ont permis de travailler la distillation, l'observation de plantes au microscope...



Observation, concentration, démarche scientifique.

Dans un même temps, les classes de CP, CE1-CE2, CM1-CM2, se sont rendues au musée H2M à Bourg en Bresse, pour une visite et des ateliers artistiques.

Les enseignants et le sou organisent une « porte ouverte » le vendredi 27 juin à partir de 17h00. Venez nombreux !

Merci au Sou des écoles qui finance nos sorties et permet aux élèves d'accéder à des connaissances différentes et variées.

INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

- ✓ A la rentrée de Septembre 2014, l'école de Laiz ne comptera plus que 5 classes.
- ✓ Deux nouveaux ordinateurs sont installés, un à la bibliothèque et le deuxième à la garderie.
- ✓ Début juillet, l'accueil périscolaire s'est mis à l'heure américaine le temps d'un voyage spectacle à New-York suivi d'un goûter.



Le début d'une nouvelle vie...

Du sol au plafond à la mairie
A l'école, les classes redevenaient jolies
Entre les livres pas un grain de poussière
Il y a la bibliothèque aussi qu'elle gère
Mais le temps du travail est terminé
Elle nous a rendu les balais
Nous allons devoir nous débrouiller
Ou trouver quelqu'un pour la remplacer.
Mais Jacqueline prend une retraite bien
méritée
Ce qui va nous manquer, nous voulions te le dire
En plus du travail que tu faisais
C'est ta gentillesse et ton sourire



Elle est remplacée par Florence BAILLET, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Une nouvelle arrivante au poste d'ATSEM



Madame Géraldine DUFLOUX

La commune à une nouvelle correspondante à la Voix de l'Ain.

Toutes les associations peuvent lui envoyer par mail à mnguichard01@gmail.com toute information concernant vos manifestations, compte rendu, photos...

LE CLUB DE L'AMITIE LAIZIENNE

Les rencontres ont lieu le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois : Jeux de cartes, scrabble, autres jeux, restaurants.

Avec Générations Mouvement « Aînés Ruraux », beaucoup d'autres activités sont possibles : voyages, informatique, théâtre et autres.



Le nouveau bureau est constitué de :

Mme Yvonne Maréchal : Présidente

Mme Mireille Dupont : Vice-Présidente

Mr Gilbert Labruyère : Vice-Président

Mme Viviane Catherin : Trésorière

Mmes Nicole Delzano et Denise Daujat : Trésorières adjointes

Mme Nicolle Mermoud : Secrétaire

Mmes Noëlle Bessard et Huguette Labruyère : Secrétaires adjointes

Il est important de rappeler que la solidarité, l'échange, la lutte contre l'isolement, l'ouverture à tous sont les bases pour que d'autres personnes nous rejoignent et elles seront accueillies avec plaisir.

Nos prochaines manifestations sont :

* Vendredi 24 Octobre 2014, concours de belote « à la vache »

* Dimanche 29 Mars 2015, loto.

C'est avec convivialité que nous souhaitons la bienvenue à tous. Bonnes Vacances.
Le Bureau

POMPIERS

Consignes en cas d'invasion d'insectes : Guêpes, frelons.....vous pouvez contacter directement les pompiers de votre commune ou faire le 18.

Nous restons présents tout l'été en cas de besoin.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous en octobre pour notre saucisson au beaujolais.



« **L'enfance est une main perdue dans un vieux coffre à jouets** »

(Jean Royer)

PLANETE DANSE et ses 240 danseurs et danseuses ont présenté leur spectacle de fin d'année sur le thème des « *Jeux et des Jouets* », les 5 et 6 juillet 2014 au Grand Théâtre de MACON et ont remporté un vif succès.

A la rentrée, les inscriptions auront lieu à partir du :

mercredi 10 septembre 2014 à 16 heures

à la Salle des Sports de LAIZ.

Nos cours mixtes de Modern Jazz s'adressent aux enfants à partir de 3 ans jusqu'aux adultes sans limite d'âge. Ils sont ouverts à tous les niveaux.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail :

planetedanse01@orange.fr

Venez nombreux et parlez-en autour de vous !

PLANETE DANSE



La Jeunesse Sportive Canton Pont de Veyle

Le Dimanche 1^{er} Juin au stade de Saint André d'Huiriat a vu la création du Football Club Veyle Saône né de la fusion de deux associations la Jeunesse Sportive du Canton de Pont de Veyle et l'Association Sportive de Saint André d'Huiriat.

En parallèle d'une saison sportive réussie, 2 titres en Promotion d'Excellence en U15 et U17 pour la JSCPV et une année exceptionnelle pour l'ASSA car les objectifs fixés en début de saison on été plus qu'atteint avec une première pour une équipe du Canton de Pont de Veyle l'accession en championnat Honneur Régional pour l'équipe fanion, les présidents Frédéric NAVOIZAT et Gilles GOYON travaillaient sur la rédaction d'un projet de fusion.

Le bureau sera composé de Frédéric NAVOIZAT (Président), Gilles GOYON (Vice-Président), Sylvie ALLART (Secrétaire) et Nicolas LAMBERET (Trésorier).

COORDONNEES DES ASSOCIATIONS LAIZIENNES

CLUB (Amitié Laizienne)	Mme MARECHAL	179, rue de l'Église	03-85-31-57-73
COMITÉS DES FÊTES ET DES LOISIRS	M. BERNIGAUD Christophe	146, impasse des Curtelets	03-85-31-55-29
COMITÉ PAROISSIAL	Mme MARECHAL	179, rue de l'Église	03-85-31-57-73
COMPAGNIE DES POMPIERS	M. TALON Bruno	1112, route des Combes	03-85-31-71-20 06-71-61-46-58
FNACA	M. CIZAIRE Georges	135, chemin des Puits	03-85-31-58-82
LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE	Mme DAUJAT Danielle	daujat.danielle@alice adsl.fr	03-85-36-52-28
PLANÈTE DANSE	Mme DUSSOULIER Cécile	20, impasse des Hautins	03-85-31-57-39
SOCIÉTÉ DE CHASSE	M. PIQUANT Gérard	291, chemin des Tonges	03-85-31-55-81
SOU DES ÉCOLES	Gerard.piquant@sfr.fr Mme LONGERE Magali	380, chemin de La Place	03-85-31-55-01
SYNDICAT AGRICOLE	M. CATHERIN Maurice	587, route de Mons	03-85-31-53-85
TRICKES Heart Folies	M. VANDROUX Eric	132, impasse des Hautins	03-85-31-59-78 06-89-64-19-35
CUMA	M. CATHERIN Maurice	587, route de Mons	03-85-31-53-85

(Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)

TRAVAUX DIVERS

PROMENONS NOUS...

Un nouveau chemin piétonnier route de Mons. Il permettra à nos écoliers de rejoindre les abribus en toute sécurité. Un autre chemin piéton a été aménagé le long de la RD66, route des Dîmes. Vous avez été nombreux à le réclamer, c'est chose faite. Il permet aux habitants de Laiz de se rendre à Super U ou en direction de Pont de Veyle en toute sécurité.



LES HUGUETS

Une équipe a changé à la mairie mais les projets continuent d'évoluer. Depuis quelques années, le projet des Huguets en partenariat avec la communauté de communes de Pont de Veyle, anime bien des discussions.

Nous voici en 2014 à l'aube des premiers travaux. Une première tranche de 4 bâtiments composée de 5 appartements T2, 19 type T3 et 10 type T4 dont 6



appartements Haissor (Habitat Intermédiaire Service Solidaire Regroupé) vont enfin voir le jour et seront disponibles à la vente, garage compris :

Pour les primos accédants, sous conditions de ressource, exemples de prix, avec TVA réduite :

Pour un T2 de 54 m², 127 000€ TTC

Pour un T3 de 72 m², 167 000€ TTC

Pour un T4 de 85 m², 197 000€ TTC

Vous pouvez venir en mairie vous renseigner.

LES NOUVEAUX PORTAILS DE LA COMMUNE



A côté de l'église



En bas du cimetière



Nouvel investissement de la commune

Une ELAGUEUSE

INFOS PRATIQUES

SMIDOM



La redevance incitative est en place depuis de nombreux mois déjà sur l'ensemble du canton. Les ordures ménagères se sont tous les déchets non recyclables que vous pouvez mettre dans votre poubelle traditionnelle. Les autres déchets peuvent être soit compostés, soit emmener à la déchetterie soit déposer dans les containers de deux points de tris situés :

- ▶ au centre du village, sur le terrain de basket en face de l'école.
- ▶ sur le parking de SUPER U.

Les auteurs de dépôts sauvages seront sanctionnés d'une amende de 100€.

A compter du 1^{er} Janvier 2015, plus aucun bac non pucé ou sac non rouge ne sera collecté. Nous vous rappelons que le couvercle de la poubelle doit fermer, dans le cas contraire, le SMIDOM ne videra pas le bac. La collecte commence à 11 heures. Il n'y a pas de collectes les jours fériés et celles-ci ne sont ni avancées ni reportées hormis pour certains jours inscrits au calendrier que vous pouvez retrouver sur le site www.smidom.thoissey.org ou au 04.74.04.94.69

La facturation est divisée en deux parties :

Une part fixe : elle peut être comparée à un abonnement. Elle prend en compte les frais généraux des différents services du SMIDOM, le volume de votre bac et un forfait de 18 levées par an.

Une part variable : elle est directement liée à votre production d'ordures ménagères, et comprend toutes les levées supplémentaires hors forfait des 18 de base.

HORAIRES DECHETTERIE DE SAINT JEAN SUR VEYLE

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09) :

Lundi - Mardi - Jeudi : 14h00 - 18h00

Mercredi - Vendredi : 9h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00

Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03) :

Lundi - Mardi - Jeudi : 13h30 - 17h30

Mercredi - Vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Samedi : 9h00 - 13h00 et 13h30 - 17h30

MEDIATEUR DE L'ENERGIE

Le médiateur national de l'énergie est une institution publique indépendante des fournisseurs et des distributeurs, c'est une garantie de neutralité pour aider à résoudre gratuitement les litiges des consommateurs (particuliers, commerçants, PME de moins de 10 salariés, professions libérales, artisans, associations...).

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le médiateur et le traitement des litiges sur energie-mediateur.fr Pour écrire au médiateur : Médiateur National de l'énergie, Libre réponse n° 59252 , 75443 PARIS CEDEX 09

Retrouver également des informations pratiques sur sa facture (comparer, mieux comprendre) sur www.energie-info.fr ou au n° vert : 0800 112 212.

SECURITE ROUTIERE

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte trois volets :

-La répression : c'est l'indispensable contrôle des infractions

-L'information : la possibilité de consulter son solde de points sur internet via le site www.telepoints.info. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire.

-La pédagogie : l'organisation de stages de récupération de points. Des stages sont régulièrement organisés à proximité de Laiz. Vous pouvez accéder, en temps réel, aux places de stages disponible sur www.stage-recuperation-points.com

CANICULE

Un registre nominatif est à votre disposition à la mairie. Si vous souhaitez être recensé(e), contactez la mairie.

Les informations recueillies dans le registre nominatif sont les nom et prénoms de la personne, la date de naissance, la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée de plus de 65 ans, personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail, personne adulte handicapée), l'adresse, le numéro de téléphone, et, le cas échéant les coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Nous garantissons la confidentialité des données. Les données peuvent être retirées du registre lorsque :

- une demande radiation a été enregistrée,
- la personne inscrite au registre informe le maire de son départ de la commune,
- ou lorsque la personne décède.

CLIC

Nous vous rappelons que le **C**entre **L**ocal d'**I**nformation et de **C**oordination des pays de Bresse est à votre écoute au 04 74 30 78 24 et à l'accueil lors des permanences au 57 grande rue à Pont de Veyle les 2ème et 4ème lundi du mois. www.clicdespaysdebresse.org et mail : clicpaysdebresse@orange.fr

Arrêts de bus scolaire entre Laiz et Mâcon

Départ le matin Via Mâcon	Points d'arrêt	Retour le soir à Laiz	Retour le mercredi à Laiz
6h55	Laiz – Village	18h36	12h32
6h57	Laiz – Lotissement Malivert	18h34	12h30
7h00	Laiz – Mons	18h32	12h26
7h02	Pont-de-Veyle – Rue de la Poste		
7h05	Crottet – Le Picant		
7h08	Crottet – Village		
7h30	Mâcon – Collège Schuman		
7h35	Mâcon – Lycée Lamartine	18h07	12h10
7h40	Mâcon – Lycée René Cassin	18h00	12h05
7h50	Mâcon – Collège Bréard	17h55	12h00

Pour le Collège de Pont de Veyle

par les Autocars Bas

07h58	CRUZILLES-LES-MEPILLAT – Foz
08h02	LAIZ -les Villards
08h04	LAIZ – Village
08h06	LAIZ - lotissement du Malivert
08h08	LAIZ – Mons
08h13	PONT-DE-VEYLE – Collège

Pour le Collège de Feillens

par KEOLIS Val de Saône

07h29	CROTTET – Chavannes
07h34	CROTTET - Chasse Lièvre
07h34	PONT-DE-VEYLE - Rue de la Poste
07h38	LAIZ – Mons
07h39	LAIZ – Village
07h40	LAIZ –Pin
07h48	ST-JEAN-/-VEYLE – Mairie
07h51	ST-JEAN-/-VEYLE – Cuétant
07h52	CROTTET-Epistolet parkg cimetièrè
07h55	ST-JEAN-/-VEYLE – Rollièrè
07h57	ST-JEAN-/-VEYLE Petite Bruyère
08h00	ST-JEAN-/-VEYLE – Savy
08h23	FEILLENS - Collège privé
08h28	FEILLENS - Ecole PV Limerol

RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT

Arrêté portant réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 8 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants au dernier recensement.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- ✓ Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.
- ✓ Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...) est interdit.
- ✓ L'adjonction de tous produits (pneu, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion du bois est interdite.
- ✓ Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- ✓ A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du soleil et l'extinction totale devra avoir lieu avant 20h00.
- ✓ Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.
- ✓ Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.
- ✓ Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.
- ✓ Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er mars au 30 septembre.
- ✓ Le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

ET NOS VOISINS

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (12/09/2008)

Les occupants et locataires de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement et de leurs activités.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- ✓ Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

L'AMBROISIE

L'Ambroisie dont le pollen est particulièrement allergène, est une plante invasive importée involontairement d'Amérique du nord dans les cargaisons de graines fourragères transportées par bateaux dès 1863.

Elle reste discrète, près des habitations et le long des rivières, jusqu'à l'arrivée des grands travaux d'aménagement du territoire d'après guerre. L'Homme contribue ainsi à son dispersion grâce à la mécanisation : transport de terre, graines collées aux roues des engins.

C'est pourquoi on la trouve aujourd'hui le long des routes, des voies de chemins de fer, dans les chantiers de construction, les espaces verts, terrains en friche et terres agricoles.

On la trouvait encore, il y a quelques années, dans les graines pour oiseaux, notamment avec le tournesol (elle est de la même famille) avant qu'une réglementation européenne impose un tri efficace.

La région Rhône Alpes est la plus touchée de France. Le changement climatique la pousse de plus en plus vers le nord.

Lors de sa floraison, sur la période de Août et septembre, son pollen provoque de graves allergies pour les personnes sensibles (6à12% de la population) dès que son taux atteint 5 grains par m³ ; ce qui est très peu. L'allergie est alors caractérisée par les symptômes suivants : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma, asthme parfois très grave.

Après fécondation des fleurs femelles, la plante produit, dès septembre, une grande quantité de graines (jusqu'à 4000 graines par pied) capables de germer pendant au moins 40 ans.

Des capteurs de pollen sont installés à Bourg en Bresse et Ambérieu en Bugey, ainsi que dans toute la France permettant ainsi une vigilance sanitaire en temps réel (www.pollens.fr).

Comment la reconnaître :

L'ambroisie n'est pas une plante difficile à reconnaître. Pour cela, vous pouvez, dans un premier temps, aller sur le site de l'observatoire des ambrosies, lequel contient des informations précises : <http://ambroisie.info>

Vous pouvez aussi, faire appel aux référents ambroisie de votre commune : Thomas Longère et Gilbert Bouchoux. Un référent ambroisie a également été nommé à la communauté de commune. Une plateforme internet baptisée : <<signalement ambroisie>> se met en place. Chacun pourra l'informer des emplacements géographiques de la plante que vous aurez trouvé.

Nous avons, grâce à la collaboration de madame ROIRON, directrice de l'école, pu informer les élèves de la classe CE2/CM1.

Obligations de destruction :

Nous avons actuellement une obligation de destruction de l'ambroisie, découlant de l'arrêté préfectoral du 3 juin 2013 lequel concerne tous les terrains privés ou publiques : les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quel titre que ce soit sont tenus :

- de prévenir la pousse de plants d'ambroisie
- de détruire les plants d'ambroisie déjà développés

La France et l'Europe étudient des textes qui s'imposeront très prochainement.

Comment la détruire :

- avant la floraison par arrachage (prévoir des gants de jardin) ou fauchage répété (car elle repousse). En cas de fauchage, la première coupe doit être tardive (fin juin à juillet). Les coupes suivantes doivent se répéter jusqu'à ce que la plante ne puisse plus grainer (cela peut nécessiter 2 ou 3 passages).
 - après floraison, ne l'arracher que muni de gants et d'un masque approprié à poussière ; les personnes allergiques ne doivent jamais intervenir pendant la floraison
- A noter : il existe des techniques spécifiques à tous les milieux, dont notamment au milieu agricole (se rapprocher de la chambre d'agriculture pour toute question relative à ce contexte).